

**Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 187 (2021-2026)
de Bettina Noll (Vert·e·s), Gilles Bourgarel (Vert·e·s)
et David Ruffieux (Vert·e·s)
intitulé: "Demande d'évaluer des moyens de transport alternatifs pour l'accès
au quartier de l'Auge et la Basse-Ville pendant les travaux de la place
du Petit-Saint-Jean et application des connaissances acquises
pour d'autres chantiers futurs dans la ville"**

En séance du 28 mai 2025, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 187 (2021-2026).

Résumé du postulat

Les travaux de construction de la place du Petit-Saint-Jean ont commencé et devraient durer jusqu'à fin 2027.

Comme communiqué par le Conseil communal, ils entraîneront des répercussions sur le trafic motorisé, ainsi que sur l'accessibilité du quartier de l'Auge et de l'ensemble de la Basse-Ville. Nous sommes d'avis que c'est l'occasion idéale de tester des alternatives au transport individuel motorisé pour l'accessibilité et la circulation dans le quartier de l'Auge et de la Basse-Ville. Dans l'idéal, les mesures initiées dans le cadre du chantier modifieront les habitudes de déplacement et perdureront au-delà des travaux.

Par ce postulat, nous demandons donc au Conseil communal d'étudier et de promouvoir de telles alternatives, d'inclure dans ses réflexions des offres pour les personnes à mobilité réduite et de nous fournir un rapport sur les mesures qui ont été testées et les expériences faites avec les différentes mesures.

A titre de pistes de réflexion sur les alternatives au TIM, nous proposons ce qui suit:

- Station Publibike près de l'école de l'Auge, où se trouvent de nombreuses places de parc et où les pendulaires qui se rendent habituellement en voiture à leur lieu de travail en Basse-Ville (Service des biens culturelles, Service archéologique, etc.) pourraient passer au vélo (ou au bus, station Sous-Pont).
- Une station de vélos Publibike est également souhaitable vers l'autre entrée du quartier de l'Auge (Karrweg, Oelberg) et du côté Neuveville, par exemple à la place de parc à la Route-Neuve ou à la place du Pertuis.
- Introduction d'une ligne de "(mini-)bus 4bis" via Sous-Pont, Stadtberg, ronds-points Schoenberg à la Gare et retour (voir aussi postulat n° 166).

- Développement de l'offre existante de tuk-tuks ou introduction de taxis cyclo-pousses qui emmènent les clients-es et touristes du centre-ville ou de la gare jusqu'aux restaurants et commerces de la Basse-Ville (collaboration envisageable avec Fribourg Tourisme).
- Communication positive sur la situation du trafic (plus d'espace et plus de sécurité pour les piétons-nes et la mobilité douce) et mise en évidence des bonnes alternatives à la voiture disponibles pour accéder et traverser la Basse-Ville.

Même si la topographie de la Basse-Ville est exceptionnelle par rapport à d'autres quartiers (nombre limité de voies d'accès, un seul axe de passage, rues très étroites), les mesures qui ont fait leurs preuves dans le "laboratoire Basse-Ville" pourraient être appliquées ultérieurement dans d'autres quartiers dans le cadre de travaux de construction.

Réponse du Conseil communal

Le Conseil communal est conscient de l'impact important des travaux de requalification de la place du Petit-Saint-Jean, qui permettront à terme de valoriser cet espace public emblématique de la ville de Fribourg. Dans le cadre de ces travaux, il a veillé à maintenir l'accès au quartier pendant la durée des travaux, en particulier avec le maintien de la ligne de bus 4. Fait exception à ce maintien la durée des travaux d'assainissement du pont du Milieu, que le Conseil communal a décidé de réaliser en même temps.

Dans ce cadre et à titre de mesure compensatoire, le Conseil communal a, dans un premier temps, mis en place le remboursement des trajets en taxi pour les personnes à mobilité réduite (PMR), estimant que le terminus de la ligne de bus 4 déplacé au Karrweg restait accessible pour les habitantes et habitants du quartier de l'Auge.

Après une réévaluation de la situation, le Conseil communal a décidé de mettre en place une série de mesures complémentaires pour mieux desservir le quartier pendant la fermeture du pont du Milieu, du 1^{er} juin au 30 septembre 2026. Ces mesures s'ajoutent donc au remboursement des trajets en taxi pour les personnes à mobilité réduite (PMR).

La mesure centrale consiste en la mise en place d'un service gratuit de taxi-navette ("Taxi Auge"), en semaine aux heures de pointe, soit de 6 à 9 heures (matin) et de 16 à 19 heures (soir), et le samedi en journée de 10 à 16 heures. Cette navette a une cadence au quart d'heure et relie la place de la Palme à l'arrêt du "Pont-Zaehringen" desservi par les lignes TPF 2 et 6, efficacement connectées au réseau. Sur son tracé du retour, la navette s'arrête au kiosque du Grand-Pont pour prendre en charge les personnes qui souhaiteraient descendre en Auge.

Cette navette est destinée notamment aux pendulaires ainsi qu'aux personnes dont la mobilité est restreinte mais qui ne sont pas considérées comme PMR. Le taxi a quatre places à disposition par trajet et un siège enfant est disponible.

Ce dispositif est complété par les autres mesures suivantes:

- Covoiturage de proximité: La Ville de Fribourg met en place des bancs de covoiturage à la place de la Palme et au kiosque du Grand-Pont. Les habitants-es du quartier peuvent indiquer leur souhait d'être pris en charge par les automobilistes. Cette offre complète celle de taxi-navette, en dehors des heures de celle-ci. Ce modèle solidaire a été mis en place dans plusieurs régions suisses, notamment dans les cantons des Grisons, de Berne et de Lucerne, ainsi que dans le Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut.

Afin d'apporter un retour direct au commerce local, les automobilistes qui prendront en charge des personnes du quartier pourront être récompensés par des bons valables dans les commerces et restaurants de l'Auge. La mise en place et la gestion du système de récompense sont assurées par *Local Impact*, qui dispose d'une expertise en la matière.

- Station e-bike: Une station *Publibike* est installée depuis le 1^{er} juin à la place de la Palme. Les habitants·es de l'Auge peuvent profiter d'un abonnement préférentiel pour quatre mois, au prix de CHF 25.-, qui donne droit à 60 minutes gratuites par trajet pour les vélos standards et 15 minutes gratuites par trajet pour les vélos à assistance électrique.
- Subventionnement aux livraisons par *La Météore*: Les habitants·es et commerces de l'Auge qui solliciteront du transport de marchandises par la coopérative "La Météore" bénéficieront d'une subvention de CHF 20.- par course qui sera prise en charge par la Ville de Fribourg et directement déduite du prix.
- Valorisation des possibilités existantes: Pour le transport des courses, le service CABAMOBIL est déjà accessible gratuitement à l'ensemble des personnes résidentes en ville de Fribourg, du lundi au samedi. Les achats en provenance de tous commerces peuvent être déposés au "Point Info" de Fribourg-Centre et sont acheminés à domicile par livraison à l'horaire convenu. Ce service est particulièrement pertinent pour compléter l'offre du "Taxi Auge" ou de Publibike, par exemple.

Il est également possible de faire appel au Tuk-Tuk électrique de REPER, qui circule à la demande du lundi au vendredi, de 9 à 12 heures et de 14 à 17 heures, jusqu'au 31 juillet 2026. Ce service gratuit doit être réservé par téléphone et assure des trajets jusqu'à quatre personnes à Fribourg et Villars-sur-Glâne.

Le Conseil communal a examiné plusieurs scénarios afin de proposer des solutions réalistes et rapidement déployables. Le Conseil communal a notamment étudié l'ajout d'une desserte TP complémentaire, reliant toute la journée la place de la Palme à la gare. Les contraintes d'exploitation et les ressources disponibles n'auraient permis qu'une offre limitée. Il a donc privilégié un ensemble de mesures complémentaires, visant à répondre de manière plus souple aux différents besoins de déplacement pendant la durée du chantier.

Le succès de ces mesures repose sur leur fiabilité et leur communication. Tous les ménages du quartier de l'Auge ont été informés de ces mesures et elles figurent sur la page internet du site de la Ville de Fribourg dédiée au chantier de la place du Petit-Saint-Jean. Des actions d'information sur les réseaux sociaux sont aussi mises en œuvre.

Cette solution permet d'améliorer la situation et répondre efficacement aux besoins des habitants·es du quartier de l'Auge. Un suivi des mesures sera effectué tout au long de l'été et sera suivi d'un bilan, qui permettra de tirer les enseignements en vue de chantiers futurs ou de faire perdurer des mesures à ce stade ponctuelles.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal estime avoir répondu aux questions soulevées par les auteurs du postulat.

Le postulat n° 187 est ainsi liquidé.